

## Comment les contrats de travail et de services peuvent-ils être bien structurés et équitables ?

### Représentation des intérêts dans l'entreprise

#### Utilisation des droits à l'information

- Obtenir les contrats des entreprises extérieures, collecter des informations
  - sur l'étendue temporelle, les tâches professionnelles, le lieu de travail,
  - sur la planification des ressources humaines, la formation professionnelle,
  - sur les changements de procédures de travail, les nouvelles méthodes de travail.

#### Signification et effets

- Clarifier l'impact sur les conditions de travail et de rémunération des employés.

#### Formulation des objectifs du comité

- Que voulons-nous faire ? Acceptation, réglementation ou non-utilisation des contrats de travail ?
- Établir des priorités.

#### Élaborer une stratégie et des mesures

- Vérifier la mise en œuvre effective : Faux travail indépendant, location d'employés,
- Informer et mobiliser le public de l'entreprise,
- Utiliser le droit de participation,
- Conclure un contrat de travaux ou de services.

#### Réalisation des objectifs

- Constater les divergences,
- contrôler les règlements.

### Employé-e-s

- Se renseigner au préalable sur les différents types de contrats de travail.
- Expliquer le contrat de travail et le faire traduire si nécessaire.
- Ne pas signer des documents inconnus ou des modifications de contrat.
- Toujours saisir soi-même le temps de travail.
- En cas de soupçon d'abus du contrat de travail ou de services, demander l'aide des centres de conseil spécialisés.
- Engager une discussion avec le comité d'entreprise ou le comité du personnel de l'employeur ou de l'entreprise locataire de services.
- Consulter les offres des représentations syndicales des salariés.
- Dans le cas d'un faux travail indépendant, documenter l'instruction du client. À la suite d'une action de statut, le statut d'employé peut être établi et le statut d'employé peut être revendiqué avec des droits au salaire en suspens.
- Il est également possible d'utiliser les procédures d'examen de l'assurance retraite allemande.

## Aide et contact

### Rendre juste la libre circulation des travailleurs

Les employés des pays de l'UE sont conseillés et soutenus pour faire valoir leurs droits.

#### Centres de conseil à :

**Düsseldorf** +49 (0)211 9380051

**par e-mail :** [guia@aulnrw.de](mailto:guia@aulnrw.de)

**Dortmund** +49 (0)231 54507986

**par e-mail :** [strato@aulnrw.de](mailto:strato@aulnrw.de)

[www.bit.ly/2vxBEHB](http://www.bit.ly/2vxBEHB)

Un bref appelsuffit,  
nous vous rappelons !

### Agence de service Travail temporaire juste et contrat de services de travail

Les conseillers sont disponibles pour répondre à toutes les questions sur les thèmes du travail temporaire et des contrats de travail et de services.

**du lundi au vendredi**

**de 08h00 à 18h00**

**0211 – 837 1925**

**par e-mail :** [tbs-zeitarbeit@tbs-nrw.de](mailto:tbs-zeitarbeit@tbs-nrw.de)

Vous trouverez des offres de formation gratuites, entre autres pour les représentations d'intérêts sur le lieu de travail et des informations complémentaires sur :

[www.zeitarbeit.nrw.de](http://www.zeitarbeit.nrw.de)

**TBS NRW · Bureau régional de Düsseldorf**  
**Harkortstraße 15 · D-40210 Düsseldorf · Germany**  
**Fax 0211 / 17 93 10-29**

Une offre de la DGB NRW et  
du gouvernement de Rhénanie  
du Nord-Westphalie

Guide du  
contrat de travail

- Quels sont mes droits en matière de santé et de sécurité au travail ?
- Comment puis-je savoir si une convention collective s'applique à moi ?
- Qui va financer une formation continue adaptée à mes besoins ?
- Qu'est-ce que les employeurs et les employés doivent prendre en considération dans le cas d'un « mini-job » ?

Les réponses à ces questions et à bien d'autres se trouvent sur le site [www.gute-arbeitswelt.nrw](http://www.gute-arbeitswelt.nrw). En outre, vous y trouverez des informations importantes, des exemples pratiques et des actualités sur les thèmes du travail équitable, de la numérisation, de la santé et de la sécurité au travail, des questions juridiques et de la gestion.

L'objectif est de renforcer le partenariat de négociation collective, la codétermination et les droits des employés, de promouvoir l'emploi soumis aux cotisations de sécurité sociale et la santé et la sécurité au travail ainsi que d'exploiter les possibilités de la numérisation pour un travail de qualité.

Le site web est géré par le G.I.B. en coopération avec le ministère du travail, de la santé et des affaires sociales (MAGS) NRW et le Landesinstitut für Arbeitsgestaltung (LIA.nrw).

**Vous trouverez de plus amples informations sous**

[www.gute-arbeitswelt.nrw](http://www.gute-arbeitswelt.nrw)

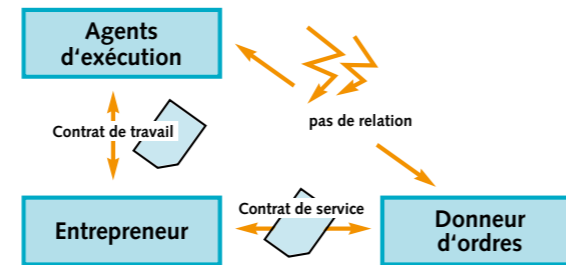
## Qu'est-ce qu'un contrat de travail et de services ?

### § 631 du code civil allemand (BGB)

(1) Le contrat de travail et de services oblige l'entrepreneur à produire le travail promis et le client à payer la rémunération convenue.

(2) L'objet du contrat de travail et de services peut être à la fois la production ou la modification d'un objet et un autre résultat à atteindre par le travail ou les services.

(3) Le contractant peut utiliser des « agents d'exécution » (ses propres employés) pour exécuter le contrat. Ceux-ci exécutent la mission du donneur d'ordre.



### Délimitation du contrat de service

Par rapport à un contrat de travail et de services, un contrat de service (§ 611 BGB) ne donne pas lieu à un résultat, mais plutôt à l'exécution d'un service. Le risque économique est supporté par le donneur d'ordres, dans le cas d'un contrat de travail et de services de l'entrepreneur. Dans la plupart des cas, les contrats de travail et de services sont facturés en fonction des résultats et les contrats de services sont facturés par heures.

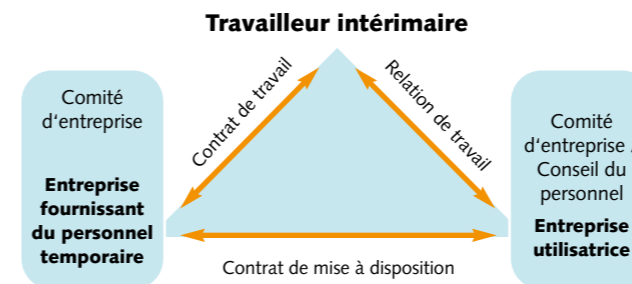
L'article 611a, qui a été introduit dans le BGB le 01.04.2017, définit le terme « salarié ». Les critères décrits dans ce paragraphe peuvent être utilisés pour distinguer le faux travail indépendant ou l'embauche illégale de salariés des contrats de travail et de services corrects.

## Quels sont les critères pour un contrat de travail et de services ?

- Le droit de donner des instructions concernant le contenu, l'exécution, le moment et le lieu de l'activité appartient à l'entreprise prestataire.
- Produit de travail spécifié ou service délimité.
- Facturation basée sur la performance après l'achèvement des travaux.
- L'entrepreneur utilise ses propres machines, outils ou ordinateurs portables.
- L'entrepreneur est responsable des dommages et corrige les défauts.
- Les assistants d'exécution (propres employés) ne travaillent que dans le cadre de l'objet du contrat (par exemple, pas de remplacement d'employés du client pour cause de maladie).
- Le temps de travail est enregistré par l'entrepreneur.

### Quels sont les abus possibles des contrats de travail et de services ?

- Un faux travail indépendant : activité indépendante, bien qu'il existe légalement une relation de travail avec la société d'affectation.
- Contrat fictif : utilisation en tant qu'agent d'exécution, bien qu'il y ait légalement un leasing pour les employés.
- Dans les deux cas, le critère de délimitation est l'intégration dans l'organisation opérationnelle de la société d'exploitation. Une évaluation finale de toutes les circonstances doit être faite sur la base des critères ci-dessus.



## Cadre juridique pour la santé et la sécurité au travail

Les règlements de l'État et des associations d'assurance responsabilité civile des employeurs stipulent que l'employeur des employés – et il s'agit du fournisseur lors de l'intervention d'employés dans des entreprises extérieures – est le principal responsable de la sécurité au travail :

- Loi sur la santé et la sécurité au travail (§ 8)
- Règlement 1 de la DGUV « Principes de prévention » (§ 6)

### Les risques possibles des travailleurs contractuels :

- Vous ne connaissez pas les risques environnementaux sur le site du client.
- Vous n'avez pas d'interlocuteur dans l'entreprise.
- Les instructions relatives à la conduite à adopter envers les employés dans le cadre d'un contrat de travail et de services font défaut dans le cas des employés du client.

### Afin de garantir que le recours à des entreprises extérieures soit aussi sûr que possible, le comité d'entreprise peut participer à :

- L'élaboration des spécifications des services, la sélection de l'entreprise externe et la détermination des règles de santé et de sécurité,
- La détermination des personnes responsables de l'ordre,
- L'instruction des employés,
- Le contrôle des mesures,
- L'organisation de séances de retour d'information et l'évaluation du contractant.

### Aide et contact

Téléphone sécurité au travail NRW  
Du lundi au vendredi - de 8h00 à 18h00  
**+49 (0)211/855-3311**

**Vous pouvez également utiliser KomNet,  
le portail en ligne pour la santé et la sécurité au travail :**

[www.komnet.nrw.de](http://www.komnet.nrw.de)